| 1 | | GENERALITES – CONDITIONS d'INSCRIPTIONS | 4 |
|---------------|-------|---|---|
| | 1.1 | Toute participation vaut acceptation du règlement | 4 |
| | 1.2 | Assurance | 4 |
| | 1.3 | Limite d'âge | 4 |
| | 1.4 | Bonne conduite et enjeux environnementaux | 5 |
| | 1.5 | Les parcours : Priorité de passage / Respect du code de la route | 5 |
| | 1.6 | Parcours Prévention Santé & Licences Sportives | 5 |
| | 1.6.3 | POUR LES COUREURS LICENCIÉS | 5 |
| | 1.6.2 | POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS ET ÉTRANGERS : | 6 |
| | 1.7 | Pass Sanitaire | 6 |
| | 1.8 | Tarifs | 6 |
| | 1.9 | Annulations - Modification | 7 |
| | 1.9. | Annulation liée à la COVID-19 (interdiction d'organiser l'évènement par une autorité) | 7 |
| | 1.9.2 | 2 Annulation de l'épreuve par l'organisateur | 7 |
| | 1.9.3 | Annulation de l'épreuve par le coureur | 7 |
| | 1.9.4 | 4 Modification d'inscription – Changement d'épreuve | 8 |
| | 1.9. | 5 Transfert de dossard | 8 |
| | 1.10 | Barrières horaires | 8 |
| | 1.11 | Mise hors course | 8 |
| | 1.12 | Abandon | 8 |
| | 1.13 | Ravitaillement | 9 |
| | 1.14 | Assistance extérieure | 9 |
| | 1.15 | Repas d'après course | 9 |
| 1.16 Navettes | | Navettes | 0 |
| | 1.17 | Sécurité1 | 0 |
| | 1.18 | Matériel recommandé1 | 0 |
| | 1.19 | Podiums et Classements | 0 |
| | 1.20 | Droits à l'image et CNIL | 1 |
| | 1.21 | Le petit « + » pour les suiveurs | 1 |
| | 8 | TAD | |
| 2 | | ULTRA TRANS AUBRAC 105km Solo 1 | 1 |
| | 2.1 | Retrait des dossards | |
| | 2.2 | Dotation | 2 |
| | | | |

| 2.3 | Navette | 12 |
|-----------------|--|----|
| 2.4 | Matériel obligatoire | 12 |
| 2.5 | Sac d'allègement | 13 |
| 2.6 | Divers | 13 |
| X | TRAIL du MAZUC | 13 |
| 3.1 | Retrait des dossards | 13 |
| 3.2 | Navettes | 14 |
| 3.3 | Dotations | 14 |
| 3.4 | Matériel obligatoire | 15 |
| 3.5 | Barrière horaire | 15 |
| 3.6 | Sac d'allègement | 15 |
| 3.7 | Divers | 15 |
| 4 | TRANS AUBRAC en RELAIS par 4 | |
| 4.1 | Retrait des dossards | |
| 4.2 | Navette (Réservé au relais n°1 UNIQUEMENT) | 16 |
| 4.3 | Dotation | |
| 4.4 | Matériel obligatoire | |
| 4.5 | Abandon d'un coureur du relais et barrière horaire | |
| 4.6 5 | Divers Trail du CAPUCHADOU | |
| 5.1 | Retrait des dossards | 18 |
| 5.2 | Navettes | 18 |
| 5.3 | Dotations | 19 |
| 5.4 | Matériel obligatoire | 19 |
| 5.5 | Barrière horaire | 19 |
| 5.6 | Sac d'allègement | 19 |
| 5.7 | Divers | 19 |
| 6 | Trail d'Olt et d'Aubrac 13km et randonnée 7km | 20 |

| 6.1 | Retrait des dossards | 20 |
|-----|----------------------|----|
| 6.2 | Matériel obligatoire | 20 |
| 6.3 | Barrière horaire | 20 |
| 6.4 | Divers | 20 |

1 GENERALITES – CONDITIONS d'INSCRIPTIONS

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement pour le bon déroulement de l'épreuve. Nous informerons les personnes déjà inscrites de tout changement majeur par mail.

Trails en semi autosuffisance, ouverts aux licenciés ou non



Ultra Trans Aubrac TA 105
Trail du Mazuc – TA 75
Trans Aubrac en relais TA - Rx4
Trail du Capuchadou – TA 50
Trail d'Olt et d'Aubrac et Randonnée – TA 13 & TA 7

1.1 Toute participation vaut acceptation du règlement

1.2 Assurance

Conformément à l'article L.321-1 du code du sport, l'organisateur a souscrit pour la manifestation des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des participants. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle.

1.3 Limite d'âge

Extrait du règlement FFA 2024

3 - DISTANCES MAXIMALES

Les distances maximales doivent intégrer la notion de km effort (majoration d'un km par dénivelé positif de 100m)

Exemple : une course de 23 km avec 300m de dénivelé positif correspond à 23 + 3 = 26 km. La course est ouverte à partir de la catégorie Espoir.

Ces distances sont fixées selon les catégories d'âges (âge au 31 décembre) aux valeurs ci-après.

3.1 - Courses sur route

| CATEGORIES | TRANCHES D'AGES | DISTANCES MAXIMALES |
|---------------------------|-----------------|---|
| Masters, seniors, espoirs | 20 ans et plus | Illimité |
| Juniors – U20 | 18-19 ans | 25 km |
| Cadets - U18 | 16-17 ans | 15 km |
| Minimes - U16 | 14-15 ans | 4,5 km |
| Benjamins - U14 | 12-13 ans | 3 km |
| Poussins - U12 | 10-11 ans | c.f. tableau des cross-countries ci-après |

Notas:

1.4 Bonne conduite et enjeux environnementaux

Les parcours traversent deux zones Natura 2000 : le plateau central de l'Aubrac aveyronnais et la haute vallée du Lot.

Ces milieux naturels sont fragiles, respectez-les, soyez discrets!

ne jetez aucun déchet sur le parcours,

- restez sur les sentiers balisés,
- éviter de déranger la faune (en période de nidification, des oiseaux peuvent abandonner leur nid et leurs œufs s'ils sont dérangés !)
- ne pas piétiner ou cueillir les fleurs

Toute conduite ou attitude portant préjudice à l'environnement entraînera l'exclusion de son auteur.

1.5 Les parcours : Priorité de passage / Respect du code de la route

Les parcours s'effectuent sur pistes, sentiers et chemins, ainsi que sur portions goudronnées (< 5 %).

Le parcours est ouvert aux coureurs en solo (Ultra 105km, Trail du Mazuc 75km et Trail du Capuchadou 50km) et aux équipes en relais constituées de 4 relayeurs (chacun effectuant une portion du circuit : 22, 30, 24 ou 28 km). Le passage du témoin s'effectuera obligatoirement devant un commissaire de course à St Côme d'Olt, Laguiole et Aubrac, pour en vérifier la régularité

PRIORITES & Code la route :

- Dans les chemins et portions de routes, la progression des coureurs se fait dans le STRICT respect du code de la route
- Sur les carrefours sécurisés par des bénévoles, les coureurs bénéficient d'une priorité de passage.
- Sur les carrefours non sécurisés, la traversée se fait dans le STRICT respect du code de la route

1.6 Parcours Prévention Santé & Licences Sportives

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

1.6.1 POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

Licences FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » en cours de validité Pass running en cours de validité.

Autre licence en cours de validité : Fédération française du sport adapté (FFSA).

Ce document sera a déposé sous votre dossier au moment de l'inscription

1.6.2 POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS ET ÉTRANGERS :

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition (à partir du 19/01/2025), à la plateforme web dédiée : <u>pps.athle.fr</u> et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Ce document devra être déposé sous votre dossier

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne sera distribué sans licence ou parcours prévention santé valide.

1.7 Pass Sanitaire

PASS SANITAIRE obligatoire en fonction des recommandations gouvernementales du moment.

1.8 Tarifs

- <u>Nultra 105km Solo (500 dossards)</u>: (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
 - √ 112 € avant le 31/12/2024,
 - 123 € du 01/01/2024 au 28/02/2025,
 - √ 135 € du 01/03/2024 au 01/04/2025.
- Trail du Mazuc 74km (400 dossards) : (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
 - ✓ 82€ avant le 31/12/2024
 - 90€ du 01/01/2024 au 28/02/2025,
 - 99€ du 01/03/2024 au 01/04/2025.
- Trail du Capuchadou 52km (700 dossards): (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
 - ✓ 56 € avant le 31/12/2024,
 - √ 62 € du 01/01/2024 au 28/02/2025,
 - √ 68 € du 01/03/2024 au 01/04/2025.
- Relais à 4 (tarif par relayeur) 250 équipes : (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
 - ✓ 28 € avant le 31/12/2024,
 - ✓ 31 € du 01/01/2024 au 28/02/2025,
 - √ 34 € du 01/03/2024 au 01/04/2025.
- Randonnée (300 dossards):
 - ✓ 7€ jusqu'au 01/04/2025.
 - ✓ Inscription sur place possible dans la limite des dossards disponibles.
- Trail 13km (300 dossards)

- √ 15€ jusqu'au 01/04/2025.
- ✓ Inscription sur place possible dans la limite des dossards disponibles.

1.9 Annulations - Modification

1.9.1 Annulation liée à la COVID-19 (interdiction d'organiser l'évènement par une autorité)

- Remboursement à 100% (hors frais d'inscription) pour toutes personnes inscrites avant le 31/01/2024
- Remboursement à 87.5% (hors frais d'inscription) pour toutes personnes inscrites entre le 01/01/2024 et le 28/02/2025
- Remboursement à 75% (hors frais d'inscription) pour toutes personnes inscrites entre le 01/03/2024 et le 01/04/2025
- Frais d'inscription de plateforme :

1.9.2 Annulation de l'épreuve par l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler sa manifestation dans la mesure où il serait dans l'impossibilité de pouvoir remplir ses obligations, du fait d'évènements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à sa volonté (cas de force majeure). Ces situations peuvent être d'ordre climatique, bactériologique, militaire, politique, informatique...

A titre d'exemple, il peut s'agir de pandémie (hors cas détaillé dans l'article 1.6.1 lié à la COVID-19), tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques, propagation d'une infection bactérienne de tel stade, utilisation par un État ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales, mouvements sociaux d'ampleur nationale, déclaration de la loi martiale, décision d'un gouvernement, avec la participation ou non de ses alliés, de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre, ou encore toute décision d'un gouvernement interdisant les rassemblements pour quelque motif que ce soit, ...(liste non exhaustive).

Dans ces conditions particulières, le participant sera informé immédiatement par l'organisateur de l'impossibilité qui lui est faite d'organiser son évènement.

Il sera alors procédé, dès que possible, au remboursement d'une partie du montant global que le participant aura payé pour participer à l'évènement, à hauteur de 50% minimum. Les sommes retenues correspondent aux frais et commissions à la charge de l'organisateur, générés par l'organisation de la manifestation avant l'apparition de la force majeure.

1.9.3 Annulation de l'épreuve par le coureur

L'annulation par le coureur est **gratuite** et concerne l'ensemble des coureurs sans souscription préalable.

Le remboursement interviendra sur simple demande par mail dans les conditions suivantes :

- Remboursement complet du montant du panier jusqu'au 31 janvier 2025 (hors frais de plateforme)
- Du 1er février 2025 jusqu'au 31 mars 2025, remboursement de 80% du montant du panier (hors frais de plateforme)
- A partir du 1er avril 2025 : AUCUN REMBOURSEMENT ne sera effectué.

Aucun justificatif n'est à fournir!

1.9.4 Modification d'inscription – Changement d'épreuve

- A D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.
- D'une course ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.
- A Le changement se fera dans la limite des dossards disponibles.
- Cas particuliers des relais (pour ne pas pénaliser l'équipe) : se référer à l'article 4 du règlement.

Aucune modification ne sera possible après le 01/04. Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard à cette date et dans la limite des dossards disponibles.

1.9.5 Transfert de dossard

Le transfert de dossard à une autre personne n'est pas possible sur la TRANS AUBRAC. À la vue des conditions d'annulation détaillées dans l'article 1.8.3 (gratuité de l'annulation), nous n'autorisons aucun changement de nom sur un dossard.

La vente d'un dossard sur des plateformes annexes est donc interdite.

1.10 Barrières horaires

Il faut **OBLIGATOIREMENT** que le coureur reparte du point de contrôle de :

Pour toutes les épreuves :

St Côme d'Olt (km 22.6) : avant 9h45

A Laguiole (km 53.2) : avant 16h30

A Les Bouals (km75.9) : avant 20h45

Cascade de Lacessat (km 87) : avant 22h45

St Martin de Montbon (km 98) : avant 00h45

En cas de dépassement de ce temps, le coureur sera mis hors course automatiquement et son dossard sera récupéré.

1.11 Mise hors course

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs

Un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé pourra être mis hors course par le médecin. Dans ce cas, le dossard sera impérativement retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

1.12 Abandon

En cas d'abandon, le coureur doit signaler au plus proche point de contrôle son retrait de la course et restituer son dossard.

Cette information est primordiale afin de ne pas déclencher des recherches inutiles

1.13 Ravitaillement

- Pour le 105km solo et relais, :
 - ✓ 4 ravitaillements complets sont prévus (St Côme d'Olt, Laguiole, Aubrac et St Geniez d'Olt).
 - ✓ Points d'eau intermédiaire :
 - La Vitarelle (pour l'Ultra km 42 et les relais km 19.5 Etape 2)
- Pour le 75km Trail du Mazuc :
 - ✓ Buron des Enguilhems, points d'eau intermédiaire, km 22
 - ✓ St Chely d'Aubrac, ravitaillement solide liquide, km 31
 - ✓ Buron des Bouals, ravitaillement complet, km 45
 - ✓ St Geniez d'Olt, ravitaillement complet, km 75
 - ✓ Point d'eau naturel : Chapelle d'Aurelle km 63
- Pour le Trail du Capuchadou :
 - ✓ Buron des Bouals, ravitaillement complet, km 23
 - ✓ St Geniez d'Olt, ravitaillement complet, km 53
- Pour le Trail d'Olt et d'Aubrac
 - ✓ St Geniez d'Olt, ravitaillement complet, km 13
- A ECOCUP personnelle OBLIGATOIRE. Pas de gobelet plastique sur les ravitaillements.
- Composition:
 - ✓ Boissons froides: eau/eau gazeuse/coca (Aveyronnais); sirop/jus de fruits
 - ✓ Boissons chaudes : café/thé/soupe
 - ✓ Aliments solides sucrés : fruits secs/oranges/bananes ; gâteaux sucrés/chocolat
 - ✓ Aliments solides salés : gâteaux salés/pain/tartines diverses à Laguiole et Aubrac ; charcuterie aveyronnaise
 - ✓ Ravitaillement amélioré au Buron des Bouals (sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur)

1.14 Assistance extérieure

Assistance extérieure possible mais uniquement aux lieux définis par l'organisation :

- St Côme d'Olt (salle d'animation 50m avant et 50m après)
- Laguiole (Gymnase 50m avant et 50m après)
- St Chely d'Aubrac (salle d'animation 50m avant et 50m après)
- Aubrac Buron des Bouals (Chapiteau Zone mixte).

En dehors de ces 4 sites, assistance extérieure interdite sous peine de mise hors course

1.15 Repas d'après course

- Menu complet : entrée, plat (par exemple : Aligot Saucisse), fromage, dessert, pain, café
- A Les repas sont en "option" pour tous les coureurs au tarif de 17€.
- Les accompagnateurs peuvent prendre le même repas à condition de le réserver à l'avance. Tarif : 17€
- A Service à partir de 18h jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent à St Geniez d'Olt

1.16 Navettes

Lors de votre inscription, vous avez la possibilité de réserver une navette vous amenant au départ de l'Ultra Trail 105km, du Trail du Mazuc et du Capuchadou.

Le relais n°1 pourra également réserver une navette pour se rendre au départ à Bertholène.

Tarif: 10€.

1.17 Sécurité

- Les secours seront assurés par des secouristes diplômés, deux médecins urgentistes, des motards. Des liaisons radio seront mises en place
- Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté rencontrée. Les secours et/ou les organisateurs doivent en être immédiatement informés.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques (brouillard, fortes pluies, froid, neige), l'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du parcours au dernier moment.
- Si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies, l'organisation se réserve le droit d'annuler purement et simplement l'épreuve, avant ou durant celle-ci.
- L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, les licenciés sportifs sont couverts individuellement par leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une "individuelle accident" auprès d'une compagnie d'assurance.

1.18 Matériel recommandé

En plus du matériel obligatoire que vous trouverez dans le paragraphe relatif à votre épreuve, nous conseillons aux coureurs de télécharger l'application LIVE RUN (pour rappel, le téléphone fait partie du matériel obligatoire), lancer l'appli durant la course et accepter d'être géolocalisé en permanence.

o Google play:

https://play.google.com/store/apps/details?id=net.livetrail.livetrailrunning&pcampaignid=MKT-Other-global-all-co-prtnr-py-PartBadge-Mar2515-1

o App Store:

https://apps.apple.com/fr/app/liverun-by-livetrail/id1265092866

L'application en mode gratuit, vous permettra de rester en contact avec l'organisation et notamment au niveau des secours. Par son intermédiaire, vous pourrez signaler au PC course un problème de santé avec le bouton « SOS », grâce à la géolocalisation, nous pourrons réduire le délai d'intervention.

Vous pourrez aussi y signaler un abandon, notamment si vous rentrez par vos propres moyens et que vous n'avez pas informé un poste de pointage.

En mode gratuit, l'application est peu gourmande en batterie. Bien entendu, nous vous conseillons de charger votre téléphone au maximum avant le départ.

1.19 Podiums et Classements

Tout prétendant au podium, doit être en mesure de fournir sa trace GPS sur simple demande de l'organisateur. S'il ne possède pas de montre GPS, le coureur devra

télécharger l'application LIVE RUN (pour rappel, le téléphone fait partie du matériel obligatoire), lancer l'appli durant la course et accepter d'être géolocalisé en permanence.

- o Google play:
 - https://play.google.com/store/apps/details?id=net.livetrail.livetrailrunning&pcampaignid=M KT-Other-global-all-co-prtnr-py-PartBadge-Mar2515-1
- o App Store :
 - https://apps.apple.com/fr/app/liverun-by-livetrail/id1265092866
- Classements individuels au scratch et pour les 1^{er} de chaque catégorie FFA ancienne version (vétérans) <u>nous n'appliquerons pas les nouvelles tranches d'âge de la FFA</u>, pour les femmes et pour les hommes
- A Classement par équipe au scratch uniquement pour les équipes :
 - ➤ Hommes: 4 hommes ou 3 hommes + 1 femme
 - Femmes: 4 femmes
 - Mixtes: 2 hommes + 2 femmes ou 3 femmes + 1 homme
- TOUS les podiums se feront à partir de 18h30-19h00, à l'exception du 13km qui se fera à partir de 12h30.

1.20 Droits à l'image et CNIL

- L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images ou photographies prises lors de l'épreuve, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de promotion de cette manifestation.
- <u>CNIL</u>: Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à la TRANS AUBRAC (inscription).
 - Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.
 - En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ACTION 12, Espace Sport Nature, rue de la plaine, 12310 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE

1.21 Le petit « + » pour les suiveurs

Pour vos accompagnateurs, possibilité de restauration au Buron des Bouals. Réservation directement auprès du propriétaire des lieux : burondesbouals@gmail.com ou 06-22-54-22-09 (Paul-Antoine Périé)



ULTRA 105 km, départ 6h00 de Bertholène. Arrivée à St Geniez d'Olt.

- ✓ Le dénivelé positif est de +3450m
- ✓ Le dénivelé négatif est de -3630m

500 dossards

2.1 Retrait des dossards

Retrait des dossards la veille au soir le vendredi à l'espace culturel de St Geniez d'Olt entre 14h00 et 20h00.

Le samedi matin de 4h30 à 5h15 à la salle d'animation de Bertholène.

Pour un départ de la course à l'heure, nous vous demandons de privilégier le plus possible un retrait des dossards le vendredi

2.2 Dotation

↑ Un ticket dotation vous permettra de retirer la dotation course sur un stand annexe lors du retrait des dossards le vendredi à St Geniez d'Olt.

Pour les personnes retirant le dossard le samedi matin, la dotation sera à retirer à la buvette d'arrivée à St Geniez d'Olt sur présentation du ticket

2.3 Navette

- La Navette partira le samedi à 4h15 du Gymnase de la Falque à St Geniez d'Olt pour vous amener prendre le départ à Bertholène. Temps de trajet 30min. Possibilité de retirer son dossard en arrivant avec la navette, à 5h00.
- Un ticket vous sera demandé à la montée de la navette. Ce dernier vous sera remis avec le dossard. Si vous n'avez pas retiré votre dossard la veille au soir, votre inscription navette sera vérifiée à partir d'un listing de réservation.
- Pour les personnes prenant la navette, vous aurez la possibilité de nous laisser un sac afin qu'on vous le ramène à l'arrivée. Merci d'emporter le strict minimum. Votre veste ou votre dotation devra être emballée dans un sac identifié avec votre n° de dossard de façon lisible.

2.4 Matériel obligatoire

A Réserve d'eau et alimentation personnelle sont obligatoires.

Coupe-vent

Sifflet

Couverture de survie

A Ecocup ou Gobelet personnel

A Téléphone portable

A Prévoir vêtements chauds en cas de mauvais temps ou de froid.

Le matériel obligatoire est par définition **OBLIGATOIRE**. Vous vous engagez à détenir avec vous l'ensemble du matériel obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Le matériel obligatoire pourra être contrôlé de manière inopinée sur l'ensemble du parcours. En cas de non-respect : pénalité ou exclusion.

Matériel recommandé : Cf Article 1.15

2.5 Sac d'allègement

Nous proposons aux coureurs qui n'ont pas d'assistance de déposer un sac de change pour Laguiole Km 53,2. Le coureur devra en faire la demande lors du retrait de son dossard. L'organisation n'est pas responsable en cas de perte ou de détérioration de ce sac.

2.6 Divers

- Pointages intermédiaires électroniques à St Côme d'Olt, Abbaye de Bonneval, La Vitarelle, Laguiole, La paouade, Buron des Bouals, Cascade de Lacessat et St Martin de Montbon.
- Number of the survey of the su
- Nouches à l'arrivée (vestiaires stade de foot).
- kiné : OUI (jusqu'à 23h00)
- Finisher : Oui
- A Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.
- Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de point d'eau intermédiaire au milieu des étapes. Inutile d'en réclamer aux bénévoles en poste. A vous de vous gérer et de prendre au minimum 1.5/2l par étape (semi-auto-suffisance).



MAZUC 75km, départ 10h00 de Laguiole. Arrivée à St Geniez d'Olt.

- ✓ Le dénivelé positif est de +2500m
- ✓ Le dénivelé négatif est de -3100m

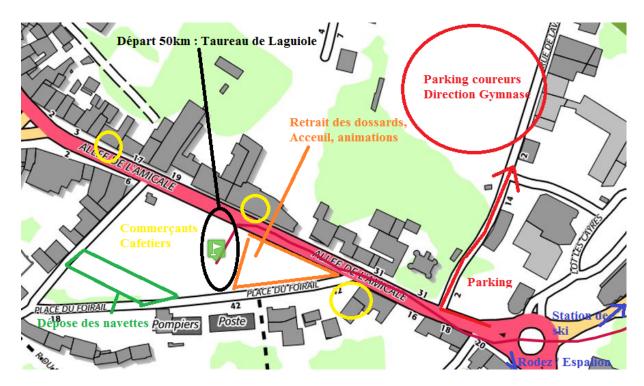
NOUVELLE EPREUVE: 400 dossards

3.1 Retrait des dossards

Retrait des dossards le vendredi à l'Espace Culturel de St Geniez d'Olt entre 14h00 et 20h00

Le samedi matin de 8h00 à 9h00, place du Taureau à Laguiole, sous le chapiteau.

Passer 9h : Aucun dossard ne sera distribué.



3.2 Navettes

Pour les personnes ayant pris la navette le matin, le retrait des dossards sera prolongé jusqu'à 9h30. Attention, si vous n'êtes pas inscrit à la navette vous n'aurez pas la possibilité de retirer votre dossard après 9h. Ce créneau (9h00-9h30) est réservé aux personnes inscrites à la navette.

La Navette partira le samedi matin à 7h45 du Gymnase de la Falque à St Geniez d'Olt pour vous amener prendre le départ à Laguiole. Temps de trajet 60min. Seules les personnes ayant pris la navette auront la possibilité de retirer leur dossard en arrivant à 9h00.

Un ticket vous sera demandé à la montée de la navette. Ce dernier vous sera remis avec le dossard. Si vous n'avez pas retiré votre dossard la veille au soir, votre inscription navette sera vérifiée à partir d'un listing de réservation.

Pour les personnes prenant la navette, vous aurez la possibilité de nous laisser un sac afin qu'on vous le ramène à l'arrivée. Merci d'emporter le strict minimum.

Nous vous conseillons de déposer vos affaires au sein d'un sac poubelle noir pourvu d'une étiquette numérotée à votre dossard de façon lisible. Sac poubelle non fourni par l'organisation.

3.3 Dotations

Un ticket dotation vous permettra de retirer la dotation course sur un stand annexe lors du retrait des dossards le vendredi à St Geniez d'Olt.

Pour les personnes retirant le dossard le samedi matin sur Laguiole, la dotation sera à retirer à la buvette d'arrivée à St Geniez d'Olt.

3.4 Matériel obligatoire

- A Réserve d'eau et alimentation personnelle sont obligatoires.
- A Lampe Frontale
- Coupe-vent
- Sifflet
- Couverture de survie
- A Ecocup ou Gobelet personnel
- A Téléphone portable
- Prévoir vêtements chauds en cas de mauvais temps ou de froid. Vérification du matériel au départ et/ou sur le parcours. En cas de non-respect : pénalité ou exclusion.
- Matériel recommandé : cf article 1.15

Le matériel obligatoire pourra être contrôlé aléatoirement au départ et/ou pendant la course. Tout coureur n'étant pas en possession de l'ensemble du matériel obligatoire sera disqualifié.

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de point d'eau intermédiaire au milieu des étapes. Inutile d'en réclamer aux bénévoles en poste. A vous de vous gérer et de prendre au minimum 1.5/2l par étape (semi-auto-suffisance).

3.5 Barrière horaire

A St Chély d'Aubrac : 15h45

A Buron des Bouals : 20h45 (barrière de l'Ultra)

Cascade de Lacessat : avant 22h45 (barrière de l'Ultra)
 St Martin de Montbon : avant 00h45 (barrière de l'Ultra)

3.6 Sac d'allègement

Aucun

3.7 Divers

- Aucun transfert de sac possible à mi-parcours : Trail en semi-auto suffisance.
- Nun road book pour les suiveurs est à votre disposition sur notre site web.
- Nouches à l'arrivée (vestiaires du foot)
- Kiné : OUI (jusqu'à 23h00)
- Finisher : Oui
- Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.



TRANS AUBRAC en RELAIS par 4

- 🔨 Trans Aubrac en relais *4, départ 6h00 de Bertholène. Arrivée à St Geniez d'Olt. :
 - ✓ E1: 22.4 km d+500m d-734m

✓ E2: 30.4km d+1520m d-900m
 ✓ E3: 24.3m d+740m d-400m
 ✓ E4: 28.4km d+670m d-1580

250 équipes de 4 concurrents

- Si vous rencontrez une défection ou un changement dans votre équipe <u>avant</u> le 01/04/2025: Le coureur forfait devra se connecter à son compte et renseignera l'onglet correspondant afin de permettre au remplaçant de s'inscrire à sa place. Le coureurs forfait sera remboursé selon les conditions de l'article 1.8.3
- Si vous rencontrez une défection ou un changement dans votre équipe <u>après</u> le 01/04/2025, le capitaine devra obligatoirement le signaler lors du retrait des dossards afin que le chronométreur puisse prendre en compte les modifications. Pour cela, il vous faudra être présent le vendredi lors du retrait des dossards entre 14h00 et 20h00 à l'Espace Culturel de St Geniez d'Olt.

Il conviendra également de signaler toute inversion dans les étapes dans les mêmes délais.

Pas de modification possible le matin de la course.

Chaque concurrent devra porter le dossard associé à son prénom. Pour les remplaçants de dernière minute, ils prendront celui du blessé.

4.1 Retrait des dossards

Retrait des dossards la veille au soir le vendredi à l'espace culturel de St Geniez d'Olt entre 14h00 et 20h00.

Le samedi matin de 4h30 à 5h15 à la salle d'animation de Bertholène.

Pour un départ de la course à l'heure, nous vous demandons de privilégier le plus possible un retrait des dossards le vendredi.

4.2 Navette (Réservé au relais n°1 UNIQUEMENT)

- Pour les coureurs des étapes 2-3 et 4, l'équipe doit être en totale autonomie.
- La Navette partira le samedi à 4h15 du Gymnase de la Falque à St Geniez d'Olt pour vous amener prendre le départ à Bertholène. Temps de trajet 30min. Possibilité de retirer son dossard en arrivant avec la navette, à 5h00.
- Un ticket vous sera demandé à la montée de la navette. Ce dernier vous sera remis avec le dossard. Si vous n'avez pas retiré votre dossard la veille au soir, votre inscription navette sera vérifiée à partir d'un listing de réservation.
- Pour les personnes prenant la navette, vous aurez la possibilité de nous laisser un sac afin qu'on vous le ramène à l'arrivée. Merci d'emporter le strict minimum. Votre veste ou votre dotation devra être emballée dans un sac identifié avec votre n° de dossard de façon lisible.

4.3 Dotation

Un ticket dotation vous permettra de retirer la dotation course sur un stand annexe lors du retrait des dossards le vendredi à St Geniez d'Olt.

Pour les personnes retirant le dossard le samedi matin, la dotation sera à retirer à la buvette d'arrivée à St Geniez d'Olt sur présentation du ticket

4.4 Matériel obligatoire

- A Réserve d'eau et alimentation personnelle sont obligatoires.
- A Lampe frontale avec un autonomie d'au moins 4h (pour le premier et dernier relayeurs)
- Coupe-vent
- Sifflet
- Couverture de survie
- A Ecocup ou Gobelet personnel
- A Téléphone portable
- Prévoir vêtements chauds en cas de mauvais temps ou de froid. Vérification du matériel au départ et/ou sur le parcours. En cas de non-respect : pénalité ou exclusion.
- Matériel recommandé : Cf Article 1.15

4.5 Abandon d'un coureur du relais et barrière horaire

Cet article du règlement est un compromis visant à ne pas pénaliser l'ensemble d'une équipe sans toutefois l'avantager au classement général.

En cas de non-respect des barrières horaires d'un relayeur (identiques à celles du 105km) ou d'abandon d'un relayeur, le coureur de l'étape suivante sera autorisé à prendre le départ de son tronçon avec une nouvelle puce électronique (puce à demander au chronométreur sur place) :

Le coureur défaillant sera classé DNF sur son étape. L'équipe sera chronométrée mais ne sera pas classée.

4.6 Divers

- Douches disponibles aux vestiaires du foot de St Côme d'Olt (à proximité du ravitaillement), au gymnase de Laguiole et à St Geniez d'Olt. Pas de douche à Aubrac Buron des Bouals. Douches à l'arrivée à St Geniez d'Olt (vestiaires du foot)
- Nun road book pour les suiveurs est à votre disposition sur notre site web.
- Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de point d'eau intermédiaire au milieu des étapes. Inutile d'en réclamer aux bénévoles en poste. A vous de vous gérer et de prendre au minimum 1.5/2l par étape.
- 🔨 Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.
- kiné : OUI (jusqu'à 23h00)
- Finisher : Oui



Trail du Capuchadou 52.6km, départ 10h00 de Laguiole. Arrivée à St Geniez d'Olt.

- ✓ Le dénivelé positif est de +1410m
- ✓ Le dénivelé négatif est de -1982m

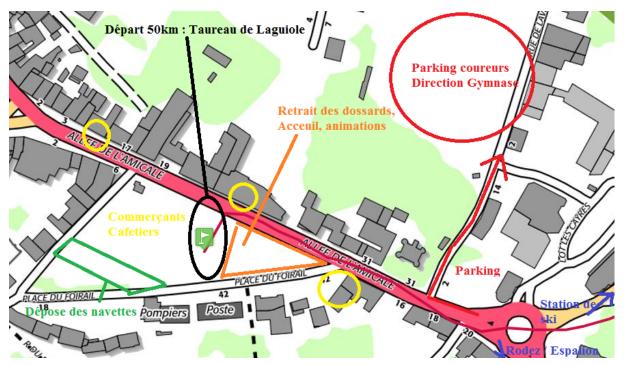
700 dossards

5.1 Retrait des dossards

Retrait des dossards le vendredi à l'Espace Culturel de St Geniez d'Olt entre 14h00 et 20h00.

Le samedi matin de 8h00 à 9h00, place du Taureau à Laguiole, sous le chapiteau.

Passer 9h : Aucun dossard ne sera distribué.



5.2 Navettes

Pour les personnes ayant pris la navette le matin, le retrait des dossards sera prolongé jusqu'à 9h30. Attention, si vous n'êtes pas inscrit à la navette vous n'aurez pas la possibilité de retirer votre dossard après 9h. Ce créneau (9h00-9h30) est réservé aux personnes inscrites à la navette.

La Navette partira le samedi matin à 7h45 du Gymnase de la Falque à St Geniez d'Olt pour vous amener prendre le départ à Laguiole. Temps de trajet 60min. Seules les personnes ayant pris la navette auront la possibilité de retirer leur dossard en arrivant à 9h00.

Un ticket vous sera demandé à la montée de la navette. Ce dernier vous sera remis avec le dossard. Si vous n'avez pas retiré votre dossard la veille au soir, votre inscription navette sera vérifiée à partir d'un listing de réservation.

Pour les personnes prenant la navette, vous aurez la possibilité de nous laisser un sac afin qu'on vous le ramène à l'arrivée. Merci d'emporter le strict minimum.

Nous vous conseillons de déposer vos affaires au sein d'un sac poubelle noir pourvu d'une étiquette numérotée à votre dossard de façon lisible. Sac poubelle non fourni par l'organisation.

5.3 Dotations

Un ticket dotation vous permettra de retirer la dotation course sur un stand annexe lors du retrait des dossards le vendredi à St Geniez d'Olt.

Pour les personnes retirant le dossard le samedi matin sur Laguiole, la dotation sera à retirer à la buvette d'arrivée à St Geniez d'Olt.

5.4 Matériel obligatoire

- A Réserve d'eau et alimentation personnelle sont obligatoires.
- Coupe-vent
- Sifflet
- Couverture de survie
- A Ecocup ou Gobelet personnel
- A Téléphone portable
- Prévoir vêtements chauds en cas de mauvais temps ou de froid. Vérification du matériel au départ et/ou sur le parcours. En cas de non-respect : pénalité ou exclusion.
- Matériel recommandé : cf article 1.15

Le matériel obligatoire pourra être contrôlé aléatoirement au départ et/ou pendant la course. Tout coureur n'étant pas en possession de l'ensemble du matériel obligatoire sera disqualifié.

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de point d'eau intermédiaire au milieu des étapes. Inutile d'en réclamer aux bénévoles en poste. A vous de vous gérer et de prendre au minimum 1.5/2l par étape (semi-auto-suffisance).

5.5 Barrière horaire

Aucune

5.6 Sac d'allègement

Aucun

5.7 Divers

- Aucun transfert de sac possible à mi-parcours : <u>Trail en semi-auto suffisance</u>.
- Nun road book pour les suiveurs est à votre disposition sur notre site web.
- Nouches à l'arrivée (vestiaires du foot)
- kiné : OUI (jusqu'à 23h00)
- Finisher : Oui

🔨 Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.



- TRAIL de 13km, départ 11h00 de St Geniez d'Olt. D+ 490m 300 dossards
- RANDONNEE BLEUE ADECA de 7km, départ 11h05 de St Geniez d'Olt. Inscription entièrement reversée pour la prévention des cancers.

 250 dossards

6.1 Retrait des dossards

- Le vendredi de 14h00 à 20h00, Retrait des dossards à l'Espace Culturel de St Geniez d'Olt.
- 🔥 Le samedi de 9h00 à 10h00, Retrait des dossards au Gymnase de la Falque.

Passé 10h: Aucun dossard ne sera distribué.

Randonnée uniquement : Les inscriptions sur place se feront également à l'Espace Culturel de St Geniez d'Olt, la veille au soir et le matin jusqu'à 10h

6.2 Matériel obligatoire

- A Réserve d'eau.
- Sifflet
- Couverture de survie
- Ecocup ou Gobelet personnel
- A Téléphone portable
- Matériel recommandé : Cf article 1.15

6.3 Barrière horaire

Aucune

6.4 Divers

A Barrière horaire : AUCUNE.

Nouches à l'arrivée (vestiaires du foot)

Kiné : OUIFinisher : NON

Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.